



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dix-septième session

197 EX/5.INF
PARIS, le 8 septembre 2015
Anglais et français seulement

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES

PARTIE I : QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

ACTIVITÉS EN FAVEUR DES PEID DANS LE PROGRAMME (2014-2017) ET LE BUDGET (38 C/5) DE L'ORGANISATION, Y COMPRIS UNE ANALYSE DES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES

Résumé

Le présent document, qui complète le document 197 EX/5 Partie I, D, contient : (i) une brève présentation des activités spécifiques associées aux PEID dans le programme quadriennal actuel (2014-2017) et les allocations budgétaires correspondantes, y compris une évaluation préliminaire du déficit de financement à combler par la mobilisation de fonds extrabudgétaires pour 2016-2017, et (ii) des informations concernant une stratégie de mobilisation de ressources pour les PEID.

I. BRÈVE PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES ASSOCIÉES AUX PEID DANS LE PROGRAMME QUADRIENNAL ACTUEL (2014-2017) ET ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES CORRESPONDANTES

A. ÉDUCATION

Politiques et plans sectoriels – Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie (résultat escompté 1)

Au titre du 38 C/5, l'UNESCO, par l'intermédiaire de son Institut international pour la planification de l'éducation (IIPÉ), apportera un soutien à Saint-Kitts-et-Nevis pour l'élaboration d'un plan stratégique sectoriel de cinq ans. Celui-ci fera fond sur le travail accompli en 2014-2015 pour procéder à un examen de la politique de l'éducation du pays. Les résultats de ce travail seront présentés à Saint-Kitts-et-Nevis en septembre 2015.

EFTP – Renforcement des capacités des États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à transformer l'EFTP (résultat escompté 3)

Pendant la période 2014-2015, l'UNESCO a appuyé la transformation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) dans les PEID en promouvant l'examen des politiques existantes et l'élaboration de politiques nouvelles, ainsi que le dialogue régional, dans le domaine de l'EFTP. En 2016-2017, l'UNESCO continuera de soutenir le renforcement des capacités, la constitution de réseaux et les partenariats en faveur de l'EFTP dans les PEID, avec pour principe de veiller à la pertinence au regard des marchés du travail en constante évolution des pays concernés, à l'emploi des jeunes, à l'inclusion, à l'égalité des genres et à la durabilité, en promouvant en particulier un enseignement et une formation techniques et professionnels écoresponsables sur la plate-forme offerte par le réseau UNESCO-UNEVOC, y compris ses groupes régionaux, et à travers les nombreux services d'information du Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNEVOC).

Un *partenariat multipartite régional* a été lancé lors de la troisième Conférence internationale sur les PEID, avec pour objectif d'améliorer le passage de l'école au monde du travail en associant les jeunes au dialogue sur les politiques. Sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, ce partenariat renforcera la coopération avec les jeunes dans les processus de formulation des politiques et le dialogue en la matière en vue de définir les compétences de demain, d'améliorer le passage de l'école au monde du travail et de faire avancer le développement durable dans les Caraïbes.

La *coopération régionale en matière d'EFTP dans les Caraïbes* est également encouragée par des conférences et des événements permettant d'apprendre au contact de pairs, y compris la deuxième Conférence sur l'EFTP dans les Caraïbes, qui s'est tenue à la Jamaïque en mai 2015. Si les fonds le permettent, une conférence régionale sur l'EFTP sera organisée tous les deux ou trois ans, en étroite collaboration avec l'Université des Indes occidentales, l'Association des organismes de formation nationaux des Caraïbes, les donateurs bilatéraux et d'autres partenaires. L'UNESCO coopère avec le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dans les domaines de l'assurance qualité et de la reconnaissance des qualifications obtenues dans l'EFTP, afin de faciliter la comparaison entre les qualifications et la mobilité des apprenants et des travailleurs à l'échelle internationale. L'UNESCO travaille actuellement avec les autorités nationales de Sainte-Lucie et du Suriname auxquelles elle fournit une assistance technique en vue de l'*examen et de l'élaboration des politiques de l'EFTP*.

Dans le Pacifique, l'UNESCO apporte son appui à l'examen de la stratégie régionale pour l'EFTP. Elle prévoit de fournir également une assistance technique relative à l'élaboration et à la mise en œuvre de la *Stratégie régionale du Pacifique pour l'EFTP*. L'UNESCO continuera de répondre aux

demandes d'assistance technique des PEID comptant parmi ses États membres dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme ordinaire, comme prévu dans le 37 C/5 et le 38 C/5.

Enseignants – Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres (résultat escompté 5)

L'UNESCO a lancé en 2015 une nouvelle initiative, l'*Enquête sur les enseignants de l'enseignement préprimaire* (STEPP), dont la République dominicaine sera le pays pilote en 2016. Les conclusions de l'enquête viendront éclairer les mesures à prendre lors de la formulation de politiques en vue d'améliorer les compétences du personnel de l'enseignement préprimaire et son professionnalisme.

L'UNESCO soutient également le développement des capacités techniques et organisationnelles des associations d'enseignants de Haïti afin d'améliorer leur participation aux groupes éducatifs locaux. Ce projet s'étalant sur la période 2014-2016 et financé par le Partenariat mondial pour l'éducation est mis en œuvre en partenariat avec l'Internationale de l'éducation.

EDD - Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international (résultat escompté 9)

Pendant la période 2014-2015, et dans le cadre de la coopération entre le Secteur de l'éducation et le Secteur des sciences exactes et naturelles, un certain nombre de *programmes sous-régionaux de formation sur l'éducation au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe dans les PEID* ont été menés à bien. Cette activité soutient les efforts des établissements de formation des enseignants pour intégrer les approches de l'EDD dans les cours de formation initiale et en cours d'emploi des enseignants et dans la pratique des classes transdisciplinaires. En outre, une formation régionale sur la *sécurité totale dans les écoles* aux Caraïbes a renforcé la préparation et la capacité de réponse des pays exposés à des risques de catastrophe par des mesures dans le domaine de l'éducation et de la sécurité des établissements scolaires. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour étendre cette formation à un plus grand nombre de PEID.

L'UNESCO, de concert avec ses partenaires, mettra en œuvre des activités d'importance majeure dans chacun des cinq domaines d'action prioritaires du *Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable (EDD)*. À travers l'aide à la formulation des politiques, le renforcement des capacités et la diffusion des bonnes pratiques d'EDD dans 30 États membres, y compris des PEID, l'UNESCO continuera de soutenir les efforts des PEID comptant parmi ses États membres pour intégrer l'EDD dans leurs politiques, plans et programmes d'éducation, y compris en ce qui concerne l'éducation non formelle et l'apprentissage tout au long de la vie, l'accent étant mis sur le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et la biodiversité.

Allocations budgétaires directes et coût des activités affectées aux PEID dans le budget du Programme ordinaire

Dans le 37 C/5, un montant de 300 000 dollars des États-Unis est directement alloué au titre du Programme ordinaire aux bureaux hors Siège situés dans des PEID (Kingston, Port-au-Prince, Apia et La Havane). Un montant supplémentaire de 265 000 dollars a été affecté à des activités pour lesquelles les PEID constituent un important groupe cible et qui portent sur l'EDD, en particulier le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que, pour les Caraïbes, sur la mise en place d'une éducation sexuelle complète et de qualité. En 2016-2017, il est prévu d'allouer des montants équivalents dans le projet de plan de mise en œuvre du 38 C/5.

Dans le Secteur de l'éducation, les fonds extrabudgétaires dont les PEID sont les seuls bénéficiaires s'élèvent à 1,9 million de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015. Le déficit de financement de la mise en œuvre du projet de plan d'action pour les PEID est estimé à 2 millions de dollars.

Pour combler ce déficit, le Secteur de l'éducation s'emploiera sans relâche à mobiliser des fonds auprès de ses partenaires au profit des PEID. Il convient toutefois de noter que ces fonds ne doivent pas nécessairement être distribués par l'UNESCO elle-même. C'est ainsi que les activités proprement dites du Programme d'action global pour l'EDD seront mises en œuvre par les parties prenantes, sans que les fonds doivent transiter par l'UNESCO, laquelle a un rôle de coordination et de facilitation. En ce qui concerne la Conférence régionale sur l'EFTP, l'objectif de l'UNESCO est, comme dans le passé, d'œuvrer à son financement avec le pays hôte et d'autres donateurs, mais non de collecter les fonds extrabudgétaires afin de l'organiser.

B. SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

Renforcement des politiques de STI, de l'interface science-politiques et de l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones (résultat escompté 1)

La Section des petites îles et des savoirs autochtones, en collaboration avec les bureaux hors Siège desservant des PEID, ainsi que le Bureau de liaison à New York, ont assuré la coordination générale des contributions de l'UNESCO à la célébration en 2014 de l'Année internationale des petits États insulaires en développement, et à la troisième Conférence internationale sur les PEID (1^{er}-4 septembre 2014, Samoa).

Plusieurs initiatives ont été entreprises dans le cadre du *Processus de consultation aux Caraïbes pour la préparation de l'Année internationale des PEID et de la Conférence au Samoa*, notamment :

- (i) la deuxième Conférence de haut niveau du CARICOM sur la science, la technologie et l'innovation (STI), « Renforcement et utilisation de la science et de la technologie dans les Caraïbes », organisée par le Comité du CARICOM pour la science, la technologie et l'innovation conjointement avec le Bureau de Kingston, le réseau CARISCIENCE et la TWAS ;
- (ii) une séance de formation sur les besoins en matière de politiques et d'indicateurs de la STI et de politiques de la science, et sur leur relation avec les indicateurs et les statistiques, a été menée au Guyana avec le concours de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et du Bureau de Montevideo. Le Guyana a récemment approuvé sa politique de STI et prépare son plan d'action/de mise en œuvre ;
- (iii) suite à l'appel lancé à la réunion de la Grenade, plusieurs pays, dont les Bahamas, la Barbade, la Grenade et la Jamaïque ont demandé à l'UNESCO de les aider à élaborer des stratégies et des plans, ainsi que de procéder à des réformes de leurs systèmes relatifs à la science, en mettant en lumière les options de gouvernance de ces systèmes dans des contextes nouveaux, et en soutenant l'élaboration et/ou l'examen participatifs de politiques sur la base de données factuelles en vue d'améliorer la gestion de la science au niveau national. L'UNESCO (Bureaux de Kingston et Montevideo et ISU), en liaison avec le Ministère de la science et de la technologie et l'Institut de planification de la Jamaïque, ainsi que la Commission nationale de la science et de la technologie de ce pays, a organisé un atelier de renforcement des capacités en matière de STI (Kingston, Jamaïque, 7-8 avril 2015) en vue de contribuer à l'élaboration d'une politique de la STI pour la Jamaïque. L'atelier s'est inscrit dans le cadre de la Stratégie Vision 2030, du programme de développement durable pour l'après-2015, ainsi que des Orientations de Samoa ;

- (iv) une série d'activités et d'ateliers ont été organisés de concert avec le Secteur de l'éducation au Guyana, en Jamaïque et à Sainte-Lucie, dans le cadre du Projet mondial pour l'expérimentation microscientifique globale de l'UNESCO. Des activités similaires sont planifiées pour la fin de 2015 au Belize, aux Bahamas, à la Trinité-et-Tobago, et à Saint-Kitts-et-Nevis. Le projet sera poursuivi en 2016-2017.

Parmi les résultats récents du projet *Renforcement des politiques de STI, promotion des politiques et mobilisation des connaissances scientifiques au service du développement durable dans la région du Pacifique* figurent : (i) la publication du rapport « Perceptions de la communauté concernant le changement climatique dans le Pacifique : SPARCK (Partager les conceptions en matière d'adaptation et de résilience et les connaissances relatives au climat) », qui a été distribué lors de la troisième Conférence sur les PEID et sera diffusé auprès de diverses parties prenantes de la région du Pacifique, et (ii) contribution à des réunions régionales sur le thème « Services climatologiques, gestion des risques de catastrophe et adaptation au changement climatique ».

Dans le cadre de l'activité *Sandwatch : un outil éducatif au service du développement durable*, des ateliers de formation ont été organisés dans les régions Afrique, Caraïbes et Pacifique. La formation a porté notamment sur la base de données internationale Sandwatch afin d'aider les pays à collecter, analyser et partager une masse critique de données de suivi des littoraux pouvant alimenter à un stade ultérieur des rapports nationaux et internationaux sur l'adaptation au changement climatique.

Renforcement accru des capacités en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC (résultat escompté 2)

Le projet *Renforcement des capacités pour un enseignement et un apprentissage de la science joyeux et efficace*, mis en œuvre par le Bureau de New Delhi, a aidé les Maldives à améliorer la qualité de l'éducation en développant les capacités des enseignants et des éducateurs par l'élaboration de guides de l'enseignant, de modules d'enseignement et d'apprentissage et de trousseaux de travaux pratiques.

Commission océanographique intergouvernementale

Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan (résultat escompté 4)

Les systèmes d'observation et les activités de recherche visant à comprendre et surveiller le climat mondial intéressent tout particulièrement les PEID. Toutes ces activités contribuent à répondre à leurs préoccupations essentielles concernant l'étude scientifique de l'océan. Deux des alliances régionales pour le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), celle des Caraïbes et celle des îles du Pacifique, sont entièrement centrées sur les PEID. Ces derniers sont prioritaires dans l'identification des écosystèmes et zones côtières les plus exposés aux effets du changement climatique, comme l'élévation du niveau de la mer, et dans l'anticipation de stratégies d'adaptation, le cas échéant.

Réduction des risques et impacts des aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques (résultat escompté 5)

Plusieurs des activités menées par la COI au titre de ce résultat escompté sont étroitement liées à l'action de l'UNESCO dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, et permettent d'avoir accès à une assistance technique en matière de systèmes d'alerte précoce aux tsunamis, de réseaux et services internationaux de surveillance, de matériel et de manuels et guides

normalisés. Les efforts visent principalement à faciliter la préparation et la réponse aux tsunamis et la mitigation de ces phénomènes dans les PEID de l'océan Indien (Seychelles et/ou Maurice) et les pays en développement du littoral africain. Le projet a pour objet de renforcer la capacité des PEID de l'océan Indien à se préparer pour réagir en cas d'alerte précoce aux tsunamis. Les PEID de la partie occidentale de l'océan Indien ont reçu un important soutien afin de participer aux récents ateliers organisés aux Comores, à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles et au Timor-Leste. Les activités menées par la COI par l'intermédiaire du Bureau d'Apia sont entièrement centrées sur les PEID du Pacifique.

Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et gérer durablement les ressources océaniques et côtières (résultat escompté 6)

Bon nombre des activités menées par la COI au titre de ce résultat escompté répondent aux préoccupations des PEID, même si aucune d'elles ne leur est exclusivement consacrée. Dans la région des Caraïbes, l'assistance fournie par l'UNESCO dans le cadre du programme d'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE), financé par des ressources extrabudgétaires, avait notamment pour objet le développement des capacités nationales en matière d'établissement d'atlas marins nationaux indiquant les ressources marines côtières, ainsi que d'un atlas marin régional. Au nombre des pays bénéficiaires figuraient la Barbade, Cuba, Dominique, la Grenade, le Guyana, la Jamaïque, Sainte-Lucie, la Trinité-et-Tobago, et les Îles Turques et Caïques. Une deuxième phase du projet d'Atlas marin des Caraïbes a débuté en 2015 et intéresse les PEID, mais aussi des États continentaux d'Amérique latine. Cette activité se poursuivra pendant toute la période de mise en œuvre du 38 C/5.

De plus, les PEID des Caraïbes ont bénéficié des projets du Grand écosystème marin des Caraïbes (CLME), ainsi que du projet « Conception et développement du système de gestion de l'information (SGI) et du réseau du Programme régional de suivi (REMP) du CLME », financé par l'UNOPS. Des fonds sont alloués au titre du Programme ordinaire à la Sous-Commission IOCARIBE pour la coordination des activités régionales, et un soutien est fourni aux PEID des Caraïbes dans le cadre des programmes IODE et OBIS et du projet « Développement des capacités régionales et transfert de technologie marine ».

Dans la région Afrique (y compris l'océan Indien), le soutien de la COI a porté notamment sur des projets extrabudgétaires dans les domaines de l'adaptation au changement climatique, de la gestion des données, de l'exploitation des données relatives à l'océan et aux côtes et de la modélisation de produits, ainsi que de l'amélioration des capacités régionales en matière de prévision des aléas côtiers dans l'océan Indien Nord. Des fonds sont alloués au titre du Programme ordinaire à la Sous-Commission IOCAFRICA pour la coordination des activités régionales. Le Programme ordinaire prévoit aussi un certain soutien aux PEID d'Afrique dans le cadre des programmes IODE et OBIS.

Dans le Pacifique, les activités menées dans la région du Pacifique Ouest (WESTPAC) sont relativement limitées, avec seulement un projet extrabudgétaire axé sur le renforcement de la résilience des communautés des îles côtières et de faible superficie face aux risques hydro-météorologiques et aux effets du changement climatique.

Entre autres activités mondiales de la COI ayant un impact pour les PEID, le programme de gestion intégré des zones côtières aura des retombées bénéfiques pour eux du fait de l'élaboration de directives scientifiques relatives à la gestion fondée sur les écosystèmes, l'adaptation sur les côtes et l'atténuation des risques. Ces outils sont ensuite diffusés au moyen de cours de formation régionaux auxquels participent des PEID. Ces derniers bénéficient aussi des projets d'envergure mondiale suivants : Ocean Teacher Global Academy, évaluation mondiale des pratiques en matière d'aménagement de l'espace marin, et renforcement de la gouvernance mondiale des grands écosystèmes marins et de leurs côtes.

Programme MAB

Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers (résultat escompté 9)

Le Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère (MAB) et son Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR) appliquent depuis de nombreuses années une approche inclusive du développement durable. Les réserves de biosphère, laboratoires vivants et lieux d'apprentissage du développement durable, sont des sites établis par les pays et reconnus par le Programme MAB comme aptes à promouvoir le développement durable sur la base des efforts de la communauté locale et de données scientifiques solides.

Au fil des ans, ces sites se sont révélés être des instruments efficaces de suivi et d'atténuation des impacts du changement climatique et d'adaptation à ces impacts, ainsi que de gestion durable, au niveau mondial, de ce patrimoine riche et unique que constitue la diversité biologique et culturelle. Seize réserves de biosphère membres du WNBR sont situées dans des PEID. Les activités sont prises en charge par les réseaux régionaux et thématiques du MAB.

Créé en 2012, le Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières a pour but d'étudier, mettre en œuvre et diffuser des stratégies adaptées aux îles et aux côtes en vue de la préservation de la biodiversité et du patrimoine, de la promotion du développement durable, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. Il est constitué de représentants de vingt réserves de biosphère insulaires ou côtières du monde entier et reste ouvert à toutes celles qui souhaitent le rejoindre.

Le Programme MAB a récemment entrepris avec le Bureau d'Apia une initiative visant à revitaliser le Réseau des réserves de biosphère du Pacifique, à l'occasion principalement de sa quatrième réunion à Nadi (Fidji, 23-25 avril 2014). Celle-ci a été l'occasion de réaffirmer le caractère unique des caractéristiques culturelles, sociales et environnementales des îles du Pacifique et la nécessité de les protéger, mais aussi de mettre en valeur ces précieux attributs.

Réserve de biosphère de l'île de Principe : Halte au plastique – un petit geste à notre portée

Le Gouvernement régional de Principe, par l'intermédiaire de la Réserve de biosphère de l'île de Principe, le Programme MAB, le Ministère espagnol de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement et le groupe HBD, ont lancé en 2014 une campagne de sensibilisation et de mobilisation sur le thème « Halte au plastique – un petit geste à notre portée ». L'objectif est de déclarer au terme de cinq ans l'île de Principe exempte de plastique. À cette fin, l'Assemblée régionale s'emploie à rédiger une loi visant à taxer les importations de matières plastiques. Au terme d'une campagne qui a duré un an, 200 000 bouteilles en plastique au total ont été éliminées, 13 points de distribution d'eau potable installés et 6 000 « bouteilles pour la biosphère de Principe » distribuées à la population locale. La campagne sera poursuivie dans toutes les villes et écoles de la région autonome de l'île de Principe.

Réserve de biosphère de La Selle : nouvelles possibilités de renforcement des capacités de Haïti après le séisme de 2010

En 2012, La Selle a été déclarée première réserve de biosphère de Haïti. Le site renferme un grand nombre d'écosystèmes différents et de zones protégées telles que La Visite, l'un des foyers de biodiversité les plus importants du pays, ainsi que la réserve forestière de Forêt-des-pins, plus vaste réserve de pins de Haïti, où domine le pin d'Hispaniola, une essence endémique. D'importantes traditions culturelles et architecturales sont préservées dans la cité historique de Jacmel, dont la réserve de biosphère englobe une partie. La réserve de biosphère de La Selle ouvre au pays des perspectives nouvelles après le séisme de 2010. Le site offre par exemple des possibilités de renforcement des capacités dans les domaines de la science et de la gestion des

ressources naturelles nationales, en particulier la gestion durable des ressources en eau. Il présente aussi un important potentiel en matière de coopération internationale avec la République dominicaine en raison de sa position centrale dans le corridor écologique des Caraïbes. La création d'une réserve de biosphère transfrontalière à cheval sur Haïti (La Selle, 2012) et la République dominicaine (Jaragua-Bahoruco-Enriquillo, 2002) est à l'étude.

Un programme d'échanges entre le Chili et Haïti a été lancé en 2015 en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud entre les deux pays. La création d'une nouvelle réserve de biosphère à Haïti (La Hotte) est également à l'étude.

Sciences de l'eau

Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau et Renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale (résultats escomptés 10 et 11)

L'activité relative à la Mise en œuvre du PHI VIII en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue d'améliorer la connaissance des eaux souterraines, la gestion des écosystèmes et l'éducation à l'eau dans les PEID a produit les résultats suivants : (i) réponses plus vigoureuses aux défis liés à la sécurité de l'eau aux niveaux local, régional et mondial, et renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles en matière de sécurité de l'eau grâce à l'amélioration de la coopération internationale, (ii) développement de la capacité des États membres de gérer les eaux souterraines dans des environnements en constante évolution, (iii) amélioration des connaissances et de la compréhension des aquifères côtiers dans les PEID, et (iv) mise en route de programmes d'éducation à l'eau dans les Caraïbes.

L'activité relative à la *Mise en œuvre du PHI VIII en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue de faire face au changement hydrologique et aux catastrophes liées à l'eau et d'assurer la gestion des écosystèmes et l'éducation à l'eau* donnera lieu à un atelier faisant partie intégrante de l'Atelier régional sur les besoins en recherche et en renforcement des capacités concernant les risques de catastrophes naturelles d'origine hydrique dans les Caraïbes (en particulier à Cuba, à Aruba, en Haïti et en République dominicaine) de manière à unifier ces deux actions pour élargir le champ d'intervention et obtenir des résultats présentant une qualité et une efficacité accrues. Cette activité doit se tenir en novembre 2015 à La Havane (Cuba).

Allocations budgétaires directes et coût des activités affectées aux PEID dans le budget du Programme ordinaire

Pour les sciences exactes et naturelles, les ressources du Programme ordinaire allouées dans le 37 C/5 à des activités menées au bénéfice exclusif des PEID s'élèvent à 409 000 dollars des États-Unis. Un montant additionnel de 450 000 dollars est alloué à des activités pour lesquelles les PEID constituent un groupe cible majeur, y compris par exemple le renforcement des systèmes nationaux d'alerte précoce aux tsunamis existants ou la mise en place de nouveaux systèmes, et l'amélioration de la coopération régionale, l'accent étant mis principalement sur les régions du Pacifique Sud-Ouest, des Caraïbes et de l'océan Indien. Entre autres activités ayant des retombées majeures pour les PEID figurent Sandwatch, l'Atlas marin des Caraïbes et les réseaux des réserves de biosphère insulaires. Dans le 38 C/5, le montant des crédits du Programme ordinaire alloués au bénéfice exclusif des PEID devrait atteindre 530 000 dollars des États-Unis.

Dans le Secteur des sciences exactes et naturelles, les fonds extrabudgétaires dont les PEID sont les seuls bénéficiaires s'élèvent à 1 681 600 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015. Le déficit de financement de la mise en œuvre du projet de plan d'action pour les PEID est estimé à 5,5 millions de dollars.

L'Unité chargée des PEID aurait besoin d'environ 500 000 dollars des États-Unis pour renforcer dans l'ensemble de l'Organisation la mobilisation et la coordination des activités contribuant à la mise en œuvre du projet de plan d'action pour les PEID. Pour soutenir les activités intéressant spécifiquement ces pays dans les domaines de la STI, de l'eau et des sciences écologiques et de la terre, c'est 1 million de dollars de fonds extrabudgétaires qui serait nécessaire. Étant donné son mandat relatif à l'océan, la COI aurait besoin de sommes beaucoup plus importantes. Au titre du résultat escompté 4, environ 500 000 dollars seraient nécessaires pour faire avancer les recherches scientifiques sur les sources et puits de carbone océanique, indispensables pour mieux connaître les impacts de l'acidification des océans sur les PEID et les stratégies d'adaptation possibles en matière de lutte contre l'érosion et de séquestration du carbone (carbone bleu : mangroves, etc.). Le développement plus avant de systèmes d'observation axés exclusivement sur les besoins des PEID en informations locales relatives à l'océan nécessite un montant de 500 000 dollars. Au titre du résultat escompté 5, les PEID de l'océan Indien auraient besoin de bénéficier d'un soutien spécial, d'un coût d'environ 1,5 million de dollars pour renforcer leur préparation aux tsunamis de manière cohérente et structurée. En ce qui concerne le résultat escompté 6, une fois adopté l'ODD relatif à l'océan, des ressources estimées à 1,5 million de dollars seraient nécessaires pour soutenir le renforcement des capacités des PEID et les transferts de technologie marine de façon à atteindre ces cibles internationales, ainsi que celles des Orientations de Samoa.

C. SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Intensification de la recherche prospective en sciences sociales et humaines sur les transformations sociales et le dialogue interculturel par le recours à la science de la durabilité et par des initiatives entièrement inclusives fondées sur les droits de l'homme et attentives à l'égalité des genres en vue de renforcer les politiques nationales des sciences sociales et la coopération scientifique internationale (résultat escompté 1)

La science de la durabilité a été promue, y compris dans les PEID, par la préparation de l'activité intersectorielle « Application élargie de l'approche de la science de la durabilité », en collaboration avec la Commission nationale japonaise pour l'UNESCO. À l'occasion de la célébration du centenaire de la naissance de Sir Arthur Lewis (né à Sainte-Lucie, 1915-1991), et dans le cadre du Programme MOST, l'UNESCO a participé au Forum mondial tenu à la mémoire de cette personnalité le 23 janvier 2015, et elle convoquera une table ronde sur le « *Centenaire de la naissance de Sir Arthur Lewis* » lors du Forum mondial des sciences sociales sur le thème « *Changer les relations internationales pour un monde juste* », organisé du 13 au 16 septembre 2015 à Durban (Afrique du Sud).

Afin de poursuivre les objectifs du Programme MOST alors que les ressources sont sévèrement limitées, les activités s'appuieront fortement sur la mobilisation des mécanismes existants du programme, y compris le Conseil intergouvernemental, le Comité de conseil scientifique et les comités de liaison nationaux, ainsi que sur les partenariats stratégiques avec des organismes tels que le Conseil international des sciences sociales et le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines.

Renforcement des capacités des décideurs, des organisations de la société civile et des autres parties prenantes clés en vue de la conception et de la mise en œuvre de propositions novatrices pour l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel, ciblant en particulier les populations défavorisées (résultat escompté 3)

L'UNESCO a lancé un projet visant à travailler aux côtés des groupes de migrants forcés du Pacifique, femmes et hommes, pour définir des moyens d'assurer l'accès à des services et à des moyens d'existence sur la base de mesures propres à encourager la participation de la communauté et à promouvoir l'inclusion sociale de ses membres. Une étude sur l'expérience des personnes déportées aux Îles Marshall a été achevée et sera publiée fin 2015. Un deuxième volet,

actuellement en cours d'élaboration, vise à établir des liens avec les communautés locales et des partenariats entre ONG locales et organismes des Nations Unies.

Les Bureaux de Jakarta et de Bangkok ont récemment lancé, avec le soutien du Gouvernement malaisien, un nouveau projet d'inclusion sociale. Trois activités pilotes d'élaboration de politiques publiques inclusives seront entreprises, dont une au Timor-Leste. Le projet utilise notamment des outils novateurs pour évaluer le niveau d'inclusion actuel, et cette analyse sera ensuite combinée à la collecte de nouvelles données en vue de l'élaboration de politiques plus inclusives.

Renforcement des capacités des États membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques de la jeunesse multiparties prenantes et inclusives et engagement des jeunes des deux sexes dans la consolidation des communautés et les processus démocratiques (résultat escompté 5)

L'UNESCO a coordonné un processus de préparation auprès des jeunes qui a débuté en 2013 et a abouti à l'organisation d'une journée mondiale d'action pour les PEID vers la fin du premier semestre 2014, ainsi qu'à la participation de jeunes issus de PEID à la troisième Conférence sur les PEID, à l'issue de laquelle a été rédigée et adoptée une Déclaration des jeunes. Un certain nombre d'activités ont été menées spécifiquement à l'intention des jeunes des PEID au cours de la période 2014-2015, notamment les suivantes :

- (i) l'UNESCO a soutenu l'élaboration de la trousse à outils *Looking Beyond Disaster* (Au-delà des catastrophes), qui a été lancée pendant la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai. Conçue sur la base d'une série de séances de formation de la jeunesse tenues depuis 2012, cette trousse à outils prépare les jeunes à participer aux réponses aux catastrophes. Les jeunes du Pacifique ont pris une part active à de nombreux ateliers de formation, ainsi qu'aux travaux préparatoires de la Conférence de Sendai ;
- (ii) l'UNESCO a lancé quatre réseaux de jeunes pour des PEID durables : Réseau mondial de jeunes issus des PEID à New York, réseaux régionaux de jeunes issus de PEID des régions AIMS (Atlantique, océan Indien, Méditerranée et mer de Chine méridionale), Caraïbes et Pacifique ;
- (iii) une *formation* sur la fabrication et la commercialisation du *siapo* (étoffe végétale de type *tapa*) dispensée à 15 jeunes non scolarisés (six garçons et neuf filles) en partenariat avec l'OIT s'est achevée avec succès le 20 mai 2015 au Samoa. Lors de cet atelier, les participants ont acquis les connaissances et compétences requises pour confectionner le *siapo* à partir de papier de mûrier, et tirer des revenus de la vente du produit final. Certains des participants ont créé de leur propre initiative une ONG baptisée « Association de jeunes pour la production de *siapo* » en vue de préserver la technique unique du Samoa et de la transmettre à la génération suivante ;
- (iv) à la Grenade, l'UNESCO contribue à un projet d'une durée de 9 mois, le « Mouvement Greenz », dont le but est « Éduquer et éveiller les jeunes pour un avenir viable », en leur faisant acquérir des compétences transmissibles en vue d'une cartographie du potentiel communautaire en matière d'économie et d'emplois non manuels verts. Des ateliers visant à renforcer les connaissances et les compétences de vingt dirigeants de mouvements de jeunes âgés de 25 ans ou moins dans tout le pays sont organisés avec le concours technique et financier du Bureau des Caraïbes de l'OIT sur des questions telles que la durabilité, le changement climatique, le rôle, les droits et les responsabilités des citoyens en matière de développement, et la cartographie des communautés.

Dans le cadre du programme commun des Nations Unies pour le *Renforcement de la résilience de Southside Belize City en vue d'améliorer la sécurité et le développement des citoyens*, l'UNESCO soutient les initiatives d'autonomisation des jeunes attentives à l'égalité des sexes à travers le volet relatif à la participation des enfants et des jeunes aux arts du spectacle du projet « Paix dans les parcs ».

Dans la perspective du neuvième Forum des jeunes de l'UNESCO sur le thème « Les jeunes citoyens du monde pour une planète viable » (26-28 octobre 2015), le secrétariat du Forum examine, comme dans le passé, les options et modalités permettant de prendre en charge, autant que possible et dans les limites des fonds disponibles, les frais de participation des jeunes participants issus des PEID. Des efforts de collecte de fonds sont en cours.

Conception et mise en œuvre par les États membres de politiques publiques multiparties prenantes et inclusives dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage (résultat escompté 6)

Suite à la Déclaration de Berlin de 2013, la première consultation pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue à Suva (Fidji) en avril 2015. Lors de cette réunion, l'organe régional du Comité international olympique regroupant les Comités nationaux de l'Océanie (ONOC) a décidé d'élaborer un plan d'action axé sur l'élaboration de modèles de politique intégrée du sport et de l'éducation physique dans le Pacifique. Le plan d'action a été approuvé par les ministres du sport des pays du Pacifique en juillet 2015.

Le Pacifique montre également la voie dans le domaine de la lutte contre le dopage : 15 des 16 pays du groupe ont signé la Convention, les signataires les plus récents étant Kiribati et les Îles Salomon. Malgré cette avancée décisive, des lacunes dans les politiques doivent encore être comblées pour améliorer l'application de la Convention. L'UNESCO, en partenariat avec ONUSIDA, l'ONOC et le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement, a commencé de travailler au programme pilote « La parole aux athlètes » au Samoa. Ce projet vise à autonomiser les jeunes en améliorant leurs connaissances concernant le VIH/SIDA et les IST, le fair-play et la lutte contre le dopage, la protection de l'environnement et les styles de vie sains, ainsi que les maladies non transmissibles, par des visites dans les écoles du Samoa et la mise en place aux Jeux de la jeunesse du Commonwealth (CYG) d'un stand d'information à l'intention des jeunes athlètes des pays membres du Commonwealth. Les Jeux se tiendront au Samoa du 5 au 12 septembre 2015. L'UNESCO gère le projet et apporte aussi un soutien technique pour les éléments relatifs au VIH/SIDA, aux IST et aux maladies non transmissibles, par l'intermédiaire des attachés de liaison d'ONUSIDA dans le cadre de l'action commune des Nations Unies. D'autres partenariats avec des entités des Nations Unies telles que le PNUD, l'OIT et les VNU ont été finalisés en juillet 2015.

Allocations budgétaires directes et coût des activités affectées aux PEID dans le budget du Programme ordinaire

Au titre de la mise en œuvre dans les PEID d'activités relatives aux transformations sociales, ainsi qu'à l'autonomisation des jeunes, à leur employabilité et à la violence liée au genre en milieu scolaire, un montant de 133 000 dollars des États-Unis a été alloué pendant la période 2014-2015 au bénéfice de ces seuls pays, qui ont compté aussi parmi les principaux groupes bénéficiaires d'un montant additionnel de 127 000 dollars. En 2016-2017, l'UNESCO poursuivra ses efforts pour répondre aux besoins des PEID, en ce qui concerne en particulier les transformations sociales et les jeunes. Le travail actuel en faveur des populations exclues du Pacifique sera poursuivi. De plus, dans le cadre du réseau de la Stratégie opérationnelle pour la jeunesse et conformément au projet de plan d'action de l'UNESCO pour les PEID, des activités visant à autonomiser les jeunes issus des PEID, à accroître leur employabilité et à combattre les violences liées au genre à laquelle ils sont confrontés à l'école seront entreprises. Une enveloppe supplémentaire de 270 000 dollars devrait être maintenue dans le 38 C/5.

Le déficit de financement extrabudgétaire des activités du Secteur des sciences sociales et humaines en faveur des PEID est estimé à 200 000 dollars.

Les activités qu'il est prévu de mener viseront à soutenir des projets pilotes du Programme MOST relatifs à la science de la durabilité dans les PEID des Caraïbes, du Pacifique et de l'Afrique, y compris de l'océan Indien, en mettant l'accent sur la mise en œuvre au niveau des communautés locales et en prêtant une attention spéciale à l'égalité des genres. En outre, des dialogues interrégionaux multipartites pourraient être organisés dans le cadre du MOST sur des thèmes clés des Orientations de Samoa, comme l'emploi décent, la réduction des inégalités et l'élimination de la pauvreté dans les PEID, ainsi que sur les incidences sociales du changement climatique (PEID d'Afrique et de l'océan Indien).

D. CULTURE

Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972 (résultat escompté 1)

Trente-sept PEID sont parties à la Convention du patrimoine mondial (93 % de l'ensemble des PEID) et représentent 20 % du nombre total des États parties. Trente-trois sites du patrimoine mondial sont situés dans des PEID parties à la Convention, soit 3 % des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (au mois de juillet 2015). Les PEID sont pleinement bénéficiaires de quatre activités menées au titre du 37 C/5. Ces activités ont pour objets principaux le renforcement des capacités, ainsi que l'aide à la conservation de sites du patrimoine mondial et l'amélioration du développement durable des communautés locales dans toutes les régions comprenant des PEID (Caraïbes, Pacifique, océan Atlantique et océan Indien).

Onze activités inscrites dans le 37 C/5 et le 38 C/5 ont pour bénéficiaires partiels ou indirects des PEID. Elles comprennent l'établissement d'un dossier de candidature pour les Maldives, et des services de coopération technique pour des sites du patrimoine mondial marin, notamment à Belize et aux Îles Salomon. Tout État partie à la Convention du patrimoine mondial peut présenter des demandes d'assistance internationale. Lorsque les fonds sont limités, toutefois, des priorités sont établies et il faut procéder à une sélection. Les PEID figurent parmi les groupes prioritaires. En 2014 et 2015, Cabo Verde, les Comores, Maurice, les Palaos et Vanuatu ont reçu des fonds au titre de l'assistance internationale.

Au niveau régional, le Plan d'action pour le patrimoine mondial aux Caraïbes (2015-2019) a été examiné et adopté en novembre 2014, et le Plan d'action pour le patrimoine mondial dans le Pacifique (2016-2020) sera examiné vers la fin de 2015. Ces plans d'action précisent les mesures requises dans ces régions. Dans ce cadre, des projets tels que « Soutien à la mise en œuvre du Plan d'action pour la région Amérique latine et Caraïbes » et « Soutien aux États parties de la région Amérique latine et Caraïbes sous forme d'activités de renforcement des capacités » sont proposés dans le 38 C/5.

Promotion du dialogue sur les politiques à mener pour lutter contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels grâce à une coopération internationale améliorée, renforcée et plus efficace, y compris la mise en œuvre de la Convention de 1970 et le renforcement des capacités des musées (résultat escompté 2)

Les PEID ont été bénéficiaires exclusifs d'une activité inscrite dans le 37 C/5 : « Autonomisation des PEID du Pacifique par le renforcement de leurs capacités en matière de formulation des politiques et de gestion du patrimoine dans le cadre de la promotion de la Convention de 1970 ». Les pays concernés étaient Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Vanuatu.

L'une des activités du 37 C/5 dont les PEID sont partiellement bénéficiaires ou qui présentent un intérêt pour eux s'intitulait « Renforcement de la mise en œuvre de la Convention de 1970, et des

mesures permettant de lutter contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels ». Au niveau mondial, cette activité a contribué à la promotion du dialogue sur les politiques de lutte contre le trafic illicite des biens culturels dans les PEID par l'organisation efficace des réunions statutaires relatives à la Convention de 1970 et de celles du Comité pour le retour et la restitution de biens culturels, une aide au processus de ratification, des conseils juridiques, et des actions de renforcement des capacités et d'information. Il en sera de même dans le 38 C/5. Ces activités renforceront la mise en œuvre du projet de plan d'action pour les PEID.

Deux activités sous-régionales prévues dans le projet de 38 C/5 auront les PEID pour bénéficiaires spécifiques et directs : « Autonomisation des PEID du Pacifique par le renforcement de leurs capacités en matière de formulation des politiques et de gestion du patrimoine dans le cadre de la promotion de la Convention de 1970 » et « Renforcement des capacités et coopération sous-régionale dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels » (Cabo Verde et Guinée-Bissau, entre autres pays).

Deux activités en cours, et qui seront poursuivies dans le cadre du 38 C/5, auront indirectement des retombées bénéfiques pour les PEID : « Phase II du développement de la base de données de l'UNESCO sur les législations relatives au patrimoine culturel » et « Fonds du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC) ». Les activités financées par ce fonds – notamment la création d'une base de données sur les affaires de retour et de restitution – peuvent être utiles et soutenir la mise en œuvre du projet de plan d'action pour les PEID.

Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre effective de la Convention de 1954 (et de ses deux Protocoles) et obtention d'un effet multiplicateur (résultat escompté 3)

Aucune des activités prévues dans le 37 C/5 pour ce résultat escompté ne vise spécifiquement les PEID. Un certain nombre de ces derniers sont parties à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé : Bahreïn, la Barbade, Cuba, la République dominicaine, Maurice, et les Seychelles et bénéficient à ce titre de l'assistance et des conseils du Secrétariat.

S'agissant des activités menées dans le cadre du 37 C/5 dont les PEID comptent parmi les bénéficiaires, et ayant des retombées indirectes ou présentant un intérêt pour eux, l'activité intitulée « Renforcement de la protection des biens culturels par l'application effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles » contribue au niveau mondial à la promotion de la Convention de La Haye de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999), facilite leur mise en œuvre par la fourniture de conseils, d'une assistance technique et d'actions de sensibilisation, l'organisation des réunions statutaires, le renforcement plus avant des capacités grâce à l'élaboration d'outils tels que matériels de formation, l'organisation d'activités de formation, et la création de synergies avec d'autres instruments normatifs tels que la Convention de 1972.

L'activité « Protection des biens culturels en cas de conflit armé », qui vise à fournir une aide financière ou d'autres formes d'assistance à l'appui de mesures préparatoires ou d'autre nature en temps de paix, ainsi que dans les situations d'urgence, ou des mesures provisoires ou autres qu'il y a lieu de prendre pour protéger un bien culturel pendant un conflit armé ou aux fins du relèvement dans la période qui suit immédiatement la fin des hostilités, peut aussi avoir des bénéfices indirects pour les PEID. Il en ira de même de cette activité dans le 38 C/5 (budget total prévu : 1 148 800 dollars). Ces interventions renforcent la mise en œuvre du projet de plan d'action pour les PEID.

Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre de la Convention de 2001 et obtention d'un effet multiplicateur (résultat escompté 4)

Parmi les actions menées dans des PEID en 2014-2015 figurent une réunion des Nations Unies sur le patrimoine culturel subaquatique et le développement durable des PEID, organisée le 21 avril 2014 au Siège de l'ONU à New York, ainsi que les activités menées lors de la troisième Conférence internationale sur les PEID tenue à Apia (Samoa). Un nouveau groupe opérationnel pour la région Pacifique et un Comité directeur du GRULAC pour les PEID ont été créés. Le Conseil consultatif scientifique et technique a répondu à la demande du Gouvernement de Haïti concernant l'évaluation d'un projet relatif à l'éventuelle découverte de l'épave de la Santa-Maria de Christophe Colomb, et ont également fourni une assistance à Madagascar aux fins de l'évaluation, dans ce pays, des épaves historiques supposées être des embarcations de pirates présentes dans la baie de Sainte-Marie.

Des ateliers de formation ont été proposés, en particulier en Asie et en Amérique latine. Une Conférence sur le patrimoine culturel subaquatique (Honolulu, 12-16 mai 2014) a été coorganisée par l'UNESCO à l'occasion de l'Année internationale des petits États insulaires en développement. Du matériel de sensibilisation, tels que calendriers et cartes, a été produit.

Amélioration de l'accès au savoir par la promotion de l'histoire et de la mémoire partagées pour la réconciliation et le dialogue (résultat escompté 5)

Trois activités menées au titre du 37 C/5 ont présenté une importance particulière pour les PEID, à savoir les projets « La route de l'esclave », « Utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique » et « Volume IX de l'Histoire générale de l'Afrique ». Les PEID d'Afrique, y compris l'océan Indien, et de la région des Caraïbes, comptent parmi les bénéficiaires de ces activités.

Les PEID ont été encouragés à créer des itinéraires de la mémoire liés à la traite et à l'esclavage en vue de développer le tourisme de la mémoire. Les pays concernés ont été invités à rejoindre le Réseau international des gestionnaires des sites de mémoire, créé en 2012 à Brasilia (Brésil) en vue de faciliter l'échange de données d'expérience et la coopération entre professionnels. Sur la base des meilleures pratiques recueillies dans différentes régions du monde, et en particulier dans les Caraïbes et les îles de l'océan Indien, un guide méthodologique visant à renforcer les capacités de ces spécialistes de la mémoire a été élaboré et est en cours de finalisation. Dans ce cadre, les activités menées dans ces régions comprennent une réunion du Réseau international organisée à la Guadeloupe en décembre 2014 pour examiner le guide méthodologique et établir un plan d'action pour le réseau, et un séminaire international sur les initiatives liées à La route de l'esclave tenu à Basseterre (Saint-Kitts-et-Nevis) en juillet 2015. Des experts de PEID des Caraïbes ont participé à ce séminaire où ils ont examiné les moyens de créer des comités nationaux de La route de l'esclave ou de renforcer ceux qui existaient déjà, et de mettre sur pied des activités concrètes telles que la mise au point de matériel pédagogique et d'itinéraires de la mémoire dans leurs pays respectifs.

Les PEID ont également été encouragés à produire des matériels pédagogiques et des programmes d'enseignement propres à renforcer l'enseignement relatif à la traite et à l'esclavage à tous les niveaux d'éducation et à sensibiliser les jeunes aux conséquences de cette tragédie humaine dans les sociétés modernes. Le DVD « La route de l'esclave : l'âme de la résistance » et son livret pédagogique, ainsi qu'un dépliant sur les réalisations et les perspectives du projet La route de l'esclave, ont été diffusés sur le réseau créé pour le vingtième anniversaire du projet (1994-2014). Trois membres du Comité scientifique international du projet La route de l'esclave viennent de PEID (La Barbade, Cuba et Haïti).

En ce qui concerne l'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique, l'UNESCO a contribué à la rénovation de l'enseignement de l'histoire dans les PEID africains, en mettant notamment l'accent sur le patrimoine commun et les valeurs partagées des peuples d'Afrique,

promouvant ainsi la compréhension, l'intégration et la paix dans la région. Parmi les actions entreprises à cet égard figure l'élaboration, sur la base de l'Histoire générale de l'Afrique, de trois contenus pédagogiques communs et des guides de l'enseignant correspondants, pour utilisation dans le primaire et le secondaire.

Le volume IX de l'Histoire générale de l'Afrique tente d'apporter une contribution à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024), proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 72^e session (décembre 2013). Ce volume revêt une importance particulière pour les personnes d'ascendance africaine, notamment des Caraïbes. Un nombre sans cesse croissant de pays de cette région font avancer cette initiative en mettant en œuvre des politiques publiques visant à corriger les distorsions de l'histoire et les inégalités passées, et à promouvoir ainsi la cohésion sociale. Deux membres du Comité scientifique international chargé de la rédaction du volume sont originaires de PEID des Caraïbes (la Barbade et Cuba). Ces activités seront poursuivies dans le cadre du 38 C/5.

Renforcement et utilisation des capacités nationales en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril, par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003 (résultat escompté 6)

La Convention de 2003 a été ratifiée par 67 % des PEID comptant parmi les États membres. Ces signataires représentent 16 % des États parties à la Convention. Aucune des activités menées au niveau mondial au titre du résultat escompté 6 ciblent exclusivement les PEID.

Toutefois, le programme de renforcement des capacités comprend pour l'actuel quadriennium (2014-2017) neuf activités dont sont bénéficiaires 15 pays/territoires appartenant au groupe des PEID. Elles répondent aux objectifs du projet de plan d'action pour les PEID, à savoir améliorer les capacités des PEID de sauvegarder leur patrimoine culturel immatériel et les aider à se doter d'une politique nationale en la matière ou à réviser la politique en vigueur. Parmi elles figurent une activité de renforcement des capacités en 2016-2017 organisée par le Bureau d'Apia pour les Îles Cook, les États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, Nioué, Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Îles Salomon, Tokélaou, Tuvalu et Vanuatu, et la fourniture par le Bureau de La Havane de services d'assistance technique à Haïti pour l'établissement de dossiers de candidature. Deux des neuf activités menées dans la sous-région des Caraïbes le sont entièrement au profit de PEID (sept pays/territoires : Aruba, Belize, Cuba, République dominicaine, Haïti, Jamaïque, Trinité-et-Tobago). Toutes les autres activités doivent être financées par des ressources extrabudgétaires.

Renforcement et utilisation des capacités nationales pour l'élaboration de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, en particulier par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005 (résultat escompté 7)

La Convention de 2005 a été ratifiée par 40 % des PEID, qui représentent 12 % des Parties à cette convention. Même si aucune des activités menées au niveau mondial au titre du résultat escompté 7 n'est exclusivement consacrée aux PEID, les activités extrabudgétaires suivantes ont partiellement ou indirectement des retombées bénéfiques pour eux :

- (i) le Fonds international pour la diversité culturelle, qui finance des projets soutenant le développement d'un secteur culturel dynamique dans les pays en développement, y compris les PEID ;
- (ii) un projet intitulé « Renforcement des libertés fondamentales par la promotion de la diversité des expressions culturelles », qui aide les pays en développement à renforcer leur capacité de mettre en œuvre la Convention de 2005 ;
- (iii) une banque d'expertise, qui fournit une assistance technique et une aide à la formulation des politiques aux pays en développement, y compris les PEID ;

- (iv) le Réseau des villes créatives, conçu pour renforcer le rôle des villes dans le développement économique, social et culturel ;
- (v) le Fonds international pour la promotion de la culture, qui cible les pays figurant sur la liste des pays receveurs d'APD établi par l'OCDE/CAD, y compris des PEID.

Pour le Secteur de la culture, les fonds extrabudgétaires dont les PEID ont été les seuls bénéficiaires durant l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 822 400 dollars des États-Unis. Le déficit de financement de la mise en œuvre du projet de plan d'action pour les PEID est estimé à 14 millions de dollars.

Au titre du résultat escompté 1, il est prévu de mettre en œuvre les activités suivantes pour combler le retard pris dans la réalisation des cibles pour 2016-2017 :

- renforcement des capacités des gestionnaires de site en matière de conception de plans de gestion intégrés dans les Caraïbes (65 000 dollars, fonds-en-dépôt des Pays-Bas 2016) ;
- projet de préservation du patrimoine et d'appui au secteur touristique (2,6 millions de dollars, Banque mondiale, 2015-2020. Non encore signé) ;
- élaboration d'une stratégie d'organisation et de gestion d'un lieu de destination et d'une stratégie de tourisme durable sur le site du patrimoine mondial de la Ville coloniale de Santo Domingo (25 924 dollars, République dominicaine. Non encore signé) ;
- atelier sur l'élaboration d'un plan de préparation aux risques et de gestion des risques (40 000 dollars, fonds-en-dépôt des Pays-Bas) (à confirmer).

En ce qui concerne le résultat escompté 2, on note un taux de ratification très faible de la Convention de l'UNESCO de 1970 et de la Convention UNIDROIT de 1995 parmi les PEID du Pacifique et des Caraïbes. Remédier à cette situation doit être une priorité dans le 38 C/5, aux fins de laquelle un montant estimé à 500 000 dollars serait nécessaire. De même pour le résultat escompté 3, corriger le faible taux de ratification de la Convention de La Haye de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999) par les PEID, et renforcer les capacités en conséquence sont des priorités pour le 38 C/5, qui nécessiteraient un montant estimé à 200 000 dollars. Pour le résultat escompté 4, on estime à 500 000 dollars le montant minimum nécessaire pour financer des recherches scientifiques sur le patrimoine culturel subaquatique et le renforcement des capacités des PEID. Jusqu'ici, le projet La route de l'esclave a reçu des crédits d'amorçage au titre du Programme ordinaire tandis que les deux autres projets reposent exclusivement sur des fonds extrabudgétaires. Le projet La route de l'esclave aurait besoin de 500 000 dollars. Les deux projets relatifs à l'Histoire générale de l'Afrique nécessiteraient un montant estimé à 9,5 millions de dollars, dont 1 million de dollars pour la rédaction et la publication du volume IX. Aux fins du résultat escompté 6, 900 000 dollars sont nécessaires pour répondre au besoin de renforcement des capacités d'au moins trois PEID supplémentaires. Enfin, des événements régionaux et nationaux seront organisés au titre du résultat escompté 7 en vue de faire mieux connaître la Convention de 2005 et d'encourager sa ratification, en particulier parmi les États insulaires du Pacifique. À cette fin, il faudrait réunir 2 millions de dollars. En outre, des PEID, en particulier des Caraïbes, ont demandé à bénéficier d'une assistance technique pour financer l'élaboration d'une politique de soutien aux industries culturelles et de la politique fondée sur des données factuelles dont les Parties doivent se doter pour préparer leurs rapports périodiques quadriennaux.

E. COMMUNICATION ET INFORMATION

Des politiques publiques et des pratiques favorables, ainsi qu'un soutien aux institutions médiatiques nationales, y compris dans le cadre du PIDC, rendent l'environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à la sécurité des journalistes et à l'autorégulation, sur les plates-formes médiatiques en ligne comme hors ligne, en particulier dans les pays en situation de post-conflit et les pays en transition (résultat escompté 1)

Pour renforcer l'environnement propice à la liberté d'expression, des célébrations régionales de la Journée mondiale de la liberté de la presse ont été organisées en 2014 et 2015 à Kingston (Jamaïque) pour les Caraïbes, et à Apia (Samoa) pour le Pacifique. Des événements similaires sont planifiés en 2016 et 2017.

Les institutions médiatiques pluralistes sont favorisées, y compris par l'adoption de politiques soucieuses de l'égalité des genres et par l'appui à des politiques et des pratiques consolidées visant les médias communautaires, les citoyens, notamment les jeunes, étant dotés de meilleures compétences grâce à une formation renforcée à la maîtrise des médias et de l'information (résultat escompté 2)

Afin de promouvoir le pluralisme des médias, le guide pratique de l'UNESCO intitulé « Rassembler les générations par le biais de la radio » a été utilisé aux Comores pour former des jeunes à la production de programmes de radio et à la couverture d'élections, l'accent étant mis tout spécialement sur les femmes journalistes. L'UNESCO a également aidé Madagascar à rédiger son projet de Code de la communication et à finaliser son rapport sur les indicateurs de développement des médias. Une étude de cas sur la situation de l'égalité des genres dans les médias à Vanuatu a été citée dans un rapport régional pour l'Asie et le Pacifique du Bureau de Bangkok, et par ONU-Femmes et la Fédération internationale des journalistes. D'ici 2017, l'UNESCO souhaiterait avoir mis en place dans les PEID au moins un réseau de stations de radio communautaires adaptant les directives en matière de programmation en vue de renforcer la représentation des femmes et des jeunes, avoir créé au moins un organe réglementaire instaurant des politiques en faveur de la durabilité des médias communautaires, et voir la Journée mondiale de la radio célébrée dans tous les PEID.

Promotion, dans les États membres, du programme Solutions libres pour les sociétés du savoir (ressources éducatives libres, accès libre, logiciels libres et ouverts, plate-forme de formation libre, données libres, Open Cloud) et de l'accessibilité aux TIC, y compris pour les handicapés et pour toutes les langues (résultat escompté 3)

En vue de promouvoir les solutions libres, des initiatives d'utilisation des TIC dans l'éducation ont été lancées aux Seychelles. Un soutien a été apporté à Maurice à des initiatives d'utilisation des TIC au service des handicapés. Plusieurs représentants de PEID ont assisté en 2014 à la Conférence internationale sur le rôle des TIC au service des personnes handicapées qui s'est tenue à New Delhi (Inde). La Déclaration adoptée à l'issue de la réunion sera présentée à la Conférence générale à sa 38^e session en 2015, en même temps qu'un plan d'action indicatif en faveur des personnes handicapées des PEID.

Amélioration de l'accès universel à l'information et préservation du patrimoine documentaire sous toutes ses formes grâce à un Programme Mémoire du monde renforcé, et soutien aux États membres pour la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), y compris dans le cadre du Programme Information pour tous (PIPT) (résultat escompté 4)

Pour améliorer l'accès universel à l'information en préservant le patrimoine documentaire, l'UNESCO a apporté son soutien à la restauration de la « Déclaration E Tuatua Akakite » (Îles Cook) et à la création de comités de la Mémoire du monde dans les Îles Vierges britanniques et à

Sint Maarten. Le Bureau de Bangkok organisera une grande Réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique du Comité de la Mémoire du monde au Viet Nam en 2016.

Allocations budgétaires directes et coût des activités affectées aux PEID dans le budget du Programme ordinaire

Les crédits affectés dans le budget du Programme ordinaire du 37 C/5 aux activités dont les PEID sont directement bénéficiaires s'élevaient à 315 500 dollars des États-Unis. Il est prévu que le montant de ces allocations au titre du Programme ordinaire soit de 277 700 dollars dans le 38 C/5.

Le déficit de financement extrabudgétaire concernant les PEID est estimé à au moins 2 millions de dollars pour le Secteur de la communication et de l'information.

Le Secteur travaillera en très étroite coordination avec les Bureaux de Kingston et Apia pour plusieurs grandes activités du 38 C/5, y compris l'application de la recommandation relative au Programme Mémoire du monde et la planification initiale concernant la nouvelle recommandation relative aux ressources éducatives libres. Des fonds additionnels seront nécessaires pour les activités portant sur l'utilisation des médias et de l'Internet pour lutter contre la radicalisation de la jeunesse, la formation au journalisme, le soutien aux radios communautaires, la préservation et la promotion du patrimoine audio-visuel, et les solutions libres facilitant l'accès, la création, le partage et la conservation de l'information et du savoir.

F. PROGRAMME DE PARTICIPATION

En sus des contributions aux cinq secteurs de programme, le Programme de participation a apporté en 2014-2015 un soutien direct à des activités en faveur des PEID dont le montant total s'élève à 1 946 000 dollars.

II. STRATÉGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES

Suite à la décision dans laquelle le Conseil exécutif, à sa 196^e session, a prié la Directrice générale « *de poursuivre ses efforts visant à faire connaître le Plan d'action pour les petits États insulaires en développement auprès de tous les partenaires et à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour en atteindre tous les objectifs et mettre pleinement en œuvre les mesures qui y sont énoncées* », le Secrétariat élabore un plan en vue de mobiliser des ressources extrabudgétaires additionnelles.

La mobilisation de ressources extrabudgétaires est de la responsabilité collective de l'Organisation tout entière, et l'ensemble des cinq secteurs de programme y prennent part, au Siège et dans les bureaux hors Siège. La coordination générale des activités de prospection auprès des donateurs et partenaires potentiels sera dirigée par BSP/CFS, en collaboration avec l'Unité chargée des PEID. Diverses notes conceptuelles fondées sur les cinq priorités du projet de plan d'action pour les PEID sont rédigées et adaptées en fonction des exigences et des critères des différents types de donateurs et de partenaires. Sont prioritaires les domaines dans lesquels l'UNESCO est chef de file et possède un avantage comparatif.

Des matériels imprimés conçus pour faciliter les efforts de mobilisation de ressources seront élaborés, et seront diffusés en ligne après approbation du projet de plan d'action pour les PEID.